

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 113

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à l'acquisition en VEFA de 17 logements à Arles par la SEMPA

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

La SEMPA (société d'économie mixte du pays d'Arles) domiciliée 2, rue Robert Schuman 13200 Arles, projette l'acquisition en VEFA de 17 logements sociaux dont 8 PLUS (prêt locatif à usage social) et 9 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

L'opération située rue Gaspard Monge, quartier Saint Pierre à Arles, porte sur un coût prévisionnel global de 2 380 027 €.

La subvention sollicitée s'élève à 162 800 € pour 17 logements mais plafonnée à 149 700 € à parité avec l'EPCI.

L'octroi de cette aide sera associé à la réservation de 5 logements sur l'opération en faveur du Département.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	A créer	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-20423	2016-18008J	149 700 €
TOTAL A ENGAGER :					149 700 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMPA d'une subvention de 149 700 €, destinée à accompagner la réalisation de 17 logements PLUS et PLAI à Arles ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide et de réservation en faveur du Département de 5 logements ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	A créer	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	149 700 €
TOTAL A AFFECTER :			149 700 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe IV.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL